

Image not found or type unknown



Compromis de vente de terrain

Par **marilou58**, le **04/07/2012** à **11:30**

Bonjour, rnje me suis mise en en contact avec un commercial d'un société de construction dans le but de faire constuire une maison. Il m'a trouvé un terrain pour lequel j'ai signé un compromis de vente **QUI N'A JAMAIS ETE ACTE PAR UN NOTAIRE**. rnJe devais avoir un apport important de mes parents qui finalement n'a pas pu m'être donné. J'ai dû renoncer au projet. La propriétaire me demande 10% du prix du terrain car je me suis dédit.rnEst-ce que ce compromis a réellement de valeur juridique sachant qu'il n'a pas été acté par un notaire?rnMerci de vos conseils, la propriétaire me harcèle, c'est très désagréable.

Par **edith1034**, le **04/07/2012** à **12:12**

un compromis peut être un acte sous seing privé qui a force de loi entre les partiesrnnpour tout savoir sur le compromis de vente
rnrn<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>